

DEMANDE AUTORISATION de PASSER des MARCHES pour revêtement en matériaux enrobés:

- a) de la route communale de la Montagne dite "Chemin Guézé"
  - b) du tronçon de route situé entre la Place de la Gare et la rue de l'Embarcadère
  - c) et de diverses rues de la Ville
- le tout à concurrence de la somme de 4.032.399 Fcs (fonds de péréquation).

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 17 Décembre 1953

Mesdames,  
Messieurs,

Je vous demande l'autorisation de passer avec la Société d'Entreprise Générale de France et d'Outre-Mer des Marchés par entente directe, pour réparation et asphaltage avec des matériaux enrobés:

- 1°) de la route communale de la Montagne dite "Chemin Guézé"
  - 2°) du tronçon de route situé entre la Place de la Gare et de la rue de l'Embarcadère;
  - 3°) et de diverses rues de la Ville
- le tout à concurrence de la somme de 4.032.399 Fcs (fonds de péréquation)./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Mme AMELIN demande si rien n'a été prévu pour les abords de la Ville.

Le MAIRE. - La rue du Ruisseau des Noirs et la rue Dauphine jusqu'à la route de St-François sont en cours d'exécution. Il a été d'ailleurs établi un programme de travaux à être en partie exécuté sur le budget de 1954.

M. MITHRA demande la date à laquelle remonte la réfection de la route de la Montagne.

Le MAIRE à l'année dernière et c'est à la suite d'une très forte crue qu'elle a été rendue inutilisable; c'est ce pourquoi je demande qu'elle soit recouverte d'une couche en matériaux enrobés.

M. PAUS approuve le revêtement des routes en matériaux enrobés ce qui, ajoute-t-il diminuera les dépenses dans de très fortes proportions.

Le MAIRE, - pour répondre à une question posée par M. GAUVIN donne lecture de la liste des rues devant être réparées par priorité. Il met ensuite aux voix le rapport ci-dessus qui est adopté à l'unanimité.